

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **13 AVR. 2018**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Carole ROBIN, attachée d'administration de l'État principale, cheffe du bureau de la qualité comptable, service des affaires financières générales, secrétariat général, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Nabil LAHIANE, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé du suivi des effectifs et de la mobilité, bureau des ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

- Madame Pascale RIMBERT, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, assistante budgétaire et comptable, service financier et des achats, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Olivier ROSIER, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de service des affaires générales et financières, conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

## Article 2

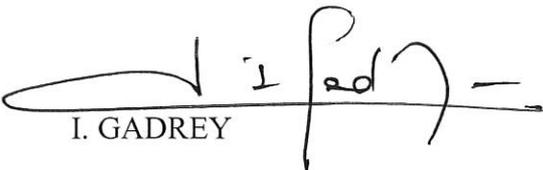
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Olivier ROSIER, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de service des affaires générales et financières, conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **13 AVR. 2018**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

  
I. GADREY